

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

**SESSION 2023
ÉPREUVE DE RAPPORT**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ:

Rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes animateur territorial principal de 2^{ème} classe au sein de la direction de l'éducation de la ville d'Animville (150 000 habitants).

La ville comprend 30 groupes scolaires avec chacun un accueil périscolaire municipal et 20 accueils de loisirs extrascolaires. Un institut médico-éducatif et un centre de loisirs associatif spécialisé dans l'accueil d'enfants en situation de handicap complètent l'offre du territoire.

La commune est confrontée à l'augmentation du nombre de demandes de prises en charge spécifiques, pour les enfants en situation de handicap, sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans un premier temps, la directrice de l'éducation vous demande, en tant que référent de l'animation, de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur l'accessibilité des enfants durant tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

10 points

Dans un second temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant à la commune d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Ecole inclusive : tous les indicateurs sont à la hausse pour la rentrée 2020 » - *Localtis* – Banque des territoires – 13 novembre 2020 – 3 pages
- Document 2 :** « La collectivité doit bien assumer le financement d'un AESH sur le temps périscolaire » - Jean-Damien Desay - *Localtis* – Banque des territoires – 26 novembre 2020 – 2 pages
- Document 3 :** « Enfants handicapés : quel accès aux centres de loisirs ? » - CAF – 19 octobre 2018 - 1 page
- Document 4 :** « Handicap : « la collaboration avec l'Education nationale reste chaotique » - *La Gazette des communes* – 11 mai 2021 – 2 pages
- Document 5 :** « Accueil de loisirs pour tous : des collectivités y arrivent » - *La Gazette des communes* – 28 mai 2021 – 3 pages
- Document 6 :** « Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap : les principales préconisations du Cnesco » - *Conseil national d'évaluation du système scolaire* - 2016 – 4 pages
- Document 7 :** « Cadre de référence - Pôles d'appui et de ressources » - *Mission nationale accueils de loisirs & handicap* – novembre 2018 – 2 pages
- Document 8 :** « Les centres des loisirs accueillent tous les enfants ! » - *Rennes Ville & Métropole* – consulté en mars 2022 – 3 pages
- Document 9 :** « Accompagner un enfant nécessitant un accompagnement spécifique dans un accueil collectif de mineurs » - Guide pratique (extraits) - *Rennes Ville & Métropole* – 2019 – 6 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet